

Pass culture : extension pour les 15-17 ans

Nouveauté au 1er janvier : les jeunes, scolarisés ou non peuvent bénéficier du [Pass Culture](#) dès 15 ans.

Ce dispositif gouvernemental, initialement alloué aux jeunes de 18 ans, créé en 2019, destiné à améliorer et à encourager l'accès à la culture, est étendu aux 15-17 ans ce mois de Janvier 2022.

Les jeunes qui en font la demande (résidant en France ou vivant en France depuis un an, sans nationalité française) peuvent obtenir la somme de 20 € l'année de leurs 15 ans, puis 30 € l'année de leurs 16 ans et enfin 30 € encore l'année de leurs 17 ans.

Au total, le [Pass Culture](#) permet d'obtenir 380 € au total pour ses 18 ans, contre 300 € précédemment.

Pour en bénéficier, il suffit de télécharger l'application et de suivre la procédure en ligne. Retrouvez toutes les informations sur <https://pass.culture.fr/le-dispositif/>.

Les offres à Chilly-Mazarin

Les sommes allouées peuvent être dépensées en biens culturels : CD, DVD, livres, instruments de musique... ou bien en biens numériques : musiques en streaming, vidéos à la demande, presse et jeux vidéo en ligne.. ou enfin en sorties ou activités artistiques ou culturelles : cinéma, concerts, théâtre, stages...

À Chilly-Mazarin, le Pass Culture est accepté au [Cinéma François Truffaut](#) mais également pour l'achat de billets pour la saison culturelle et pour les inscriptions de cours de musique ou de danse au Conservatoire.

Renseignements : pass.culture.fr

Contact

Service Jeunesse

Cité administrative

31, avenue Pierre Brossolette

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

[Formulaire de contact](#)